

EXTRAITS DE LA CIRCULAIRE No 79 DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE
MONTRÉAL, AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE.

- 1—Assemblées politiques les dimanches et fêtes d'obligation.
- 2—Nomination du Vice-Chancelier de l'Université Laval.

Archevêché de Montréal, 1er février 1887.

1—ASSEMBLÉES POLITIQUES LES DIMANCHES ET FÊTES D'OBLIGATION.

Mes chers Collaborateurs,

Ma circulaire du 18 août dernier, No 76, vous faisait connaître ma pensée concernant la tenue des assemblées politiques les dimanches.

Je crois très important que nous puissions arriver à empêcher que ces assemblées n'aient lieu les dimanches et fêtes d'obligation, et ce serait, à mon avis, rendre un si grand service à notre population de l'en détourner que je reviens sur ce sujet et vous sollicite instamment de déployer tout votre zèle de pasteurs des âmes pour me secourir.

Tous les citoyens sérieux, à quelque parti politique qu'ils appartiennent, comprennent les graves inconvénients qu'il y a dans cette coutume de profiter des dimanches et fêtes pour tenir des assemblées politiques. Tous sentent qu'il y a là une source de désordre, et qu'il n'y a point de bénédiction du ciel à attendre en faveur de ces réunions faites en des jours que le Seigneur s'est réservés et qui doivent être consacrés à son service.

Remercions-en la Providence ; nos populations sont encore assez chrétiennes pour se ranger à leur devoir, sans que nous soyons obligés de recourir à des défenses formelles sur ce sujet.

Il est encore temps de réagir contre la tenue de ces assemblées les dimanches et fêtes, puisque nous pouvons encore compter que nous serons secondés par tous les hommes intelligents et sensés des différents partis politiques.

Nous rencontrerons peut-être quelques esprits, se proclamant indépendants de tout frein et de toute loi, qui nous combattront sur ce point. Leur opposition à notre dessein de maintenir le respect dû au jour du Seigneur est la condamnation la plus évidente et la plus palpable qu'ils puissent donner de leurs idées mauvaises et avancées.

Déjà nous avons obtenu que les assemblées politiques n'auraient pas lieu sur le terrain des églises : c'est un point de gagné. A l'œuvre maintenant pour obtenir qu'elles n'aient pas lieu les dimanches et fêtes d'obligation.

Vous vous inspirerez donc des motifs, que j'exposais dans ma Circulaire du 18 août dernier, et faisant toucher du doigt, avec zèle et prudence, les inconvénients qu'il y a de sacrifier le repos sacré du dimanche à des choses profanes, à des questions qui passionnent les esprits, et à des intérêts terrestres, qui, à certaines